

# Dossier



*Présenté par le comité pour une aire protégée  
de Lacs Chaud et Lynch*

Aire protégée des lacs  
Chaud et Lynch : une  
démarche qui se poursuit

Le loup, une espèce  
clé de voûte

*Le corridor écologique:*  
pour le maintien de la  
biodiversité



Photo: Sylvain Fortier

# Le projet d'aire protégée des lacs Chaud et Lynch... c'est quoi?



Une aire protégée est un territoire géographique clairement défini et reconnu, qui vise la conservation des espèces et de leur variabilité génétique ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes.

Source: Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

## Les objectifs | *The Goals* :



Préserver la biodiversité,  
protéger le bassin versant des  
lacs Chaud et Lynch .

*Preserve biodiversity and  
protect the Chaud and Lynch  
lake watersheds.*



Améliorer la connectivité  
écologique et la mise en valeur  
durable des milieux naturels du  
secteur.

*Enhance ecological connectivity  
and promote the sustainable use of  
the area's natural environments.*



Favoriser les pratiques  
exemplaires en matière  
d'usages récréatifs, de  
foresterie et d'acériculture.

*Encourage best practices in  
recreational use, forestry,  
and maple syrup production.*

---

# The Lakes Chaud and Lynch Protected Area Project... what is it?

---

*A protected area is a clearly defined and officially recognized geographic territory that aims to conserve species and their genetic diversity, as well as to maintain natural processes and ecosystems.*

*Source: Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)*



**2024**

L'APLC soumet au MELCCFP\* une proposition d'aire protégée d'utilisation durable.

*The APLC submits to the MELCCFP\* a proposal for a sustainable-use protected area.*



Photo: Sylvain Fortier



Photo: Sylvain Fortier

**12**

Le nombre de bénévoles qui forment le comité pour le projet d'aire protégée d'utilisation durable.

*The number of volunteers who make up the committee for the sustainable-use protected area project.*

**210 km<sup>2</sup>**

La superficie de l'aire proposée, comprenant des terres publiques situées entre le parc du Mont-Tremblant et la Réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge.

*The area of the proposed site includes public lands located between Mont-Tremblant Park and the proposed Vallée-de-la-Haute-Rouge Aquatic Reserve.*

---



Photo: Sylvain Fortier

---

# Aire protégée des lacs Chaud et Lynch : une démarche qui se poursuit

## Un projet enraciné dans le territoire

À l'automne 2024, l'Association des propriétaires du lac Chaud (APLC), appuyée par l'Association des propriétaires du lac Lynch et par les municipalités de La Macaza et L'Ascension, a déposé au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une proposition d'aire protégée d'utilisation durable couvrant environ 210 km<sup>2</sup> de terres publiques situées entre les parcs du Mont-Tremblant et la Réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge. D'autres propositions permettront, nous l'espérons, d'étendre le corridor jusqu'au parc Régional de Kiamika qui fait lui aussi l'objet d'une proposition d'Aire protégée.

Le projet des lacs Chaud et Lynch vise la préservation de la biodiversité, la protection du bassin versant des deux lacs afin de réduire les risques d'eutrophisation, la connectivité écologique et la mise en valeur durable des milieux naturels du secteur. La démarche se distingue par son approche collaborative : elle cherche à concilier conservation, usages récréatifs et activités économiques locales et exemplaires, notamment par l'adoption de pratiques exemplaires en foresterie et en acériculture.

## Le lancement de la concertation régionale

Le 16 septembre 2025, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a tenu à Mont-Tremblant la rencontre de lancement de la concertation régionale sur les projets d'aires protégées en territoire public continental. Cette concertation s'inscrit dans le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec, qui vise à protéger

30 % du territoire d'ici 2030, en misant sur des aires écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées. Les associations de propriétaires des lacs Chaud et Lynch étaient représentées par 6 bénévoles.

Au total, 402 propositions ont été soumises à l'échelle du Québec, dont plus de 70 dans la région des Laurentides et plus de 45 pour la MRC Antoine-Labelle où se situe la proposition des lacs Chaud et Lynch. Si tous les projets déposés pour les Laurentides étaient approuvés, ce qui est peu probable, la surface protégée passerait de 9% à environ 23%, ce qui est loin de la cible de 30%... Le rôle du CRE Laurentides est d'animer la concertation, d'en assurer la neutralité et de favoriser l'émergence d'un consensus régional sur les projets à recommander au gouvernement.

## **L'APLC invitée à la table locale**

L'APLC, comme d'ailleurs les représentants d'autres projets de la MRC, a été invitée à présenter sa proposition lors de la première rencontre de la table locale de concertation de la MRC d'Antoine-Labelle, le 16 octobre 2025. Cette rencontre a permis de situer le projet Chaud-Lynch parmi les autres initiatives régionales et d'exposer ses forces : un territoire riche en milieux humides, des forêts matures, des habitats fauniques d'intérêt, et une continuité écologique essentielle pour offrir un corridor de migrations aux espèces qui subiront les impacts des changements climatiques et la pression associée à l'augmentation de la fréquentation du parc du Mont-Tremblant, et au développement économique accéléré de la municipalité de Mont-Tremblant. La présentation nous a également permis de pousser pour le regroupement de projets ayant des affinités afin de réduire le travail d'analyse et, par la suite, les coûts de la gestion des nouveaux territoires qui seront retenus.

Le comité de coordination de l'APLC, créé au printemps 2025, regroupe désormais une douzaine de membres bénévoles. Il veille à documenter les composantes écologiques du territoire, à mobiliser les acteurs locaux et à suivre les développements de la concertation. Grâce à un bénévole, plusieurs photos et vidéos par drone ont été réalisées afin d'illustrer la beauté et la diversité du territoire proposé. Merci à tous les bénévoles !

## **Les prochaines étapes et les enjeux à surveiller**

Le processus de concertation se poursuivra tout au long de 2026. Les tables régionales et locales analyseront les propositions, en considérant à la fois les critères écologiques (intégrité, connectivité, habitats d'importance), sociaux (valeurs culturelles, usages du territoire) et économiques (forêt, mines, énergie). Les analyses interministérielles finales et les consultations autochtones sont prévues pour l'hiver et le printemps 2027, suivies d'une décision gouvernementale à l'automne 2027 concernant la mise en réserve et le statut légal des projets retenus.

En attendant cette décision, aucune protection officielle n'est en vigueur sur les territoires proposés. Cette période d'incertitude suscite une préoccupation légitime : celle de voir les activités forestières s'intensifier dans des secteurs d'intérêt écologique afin de devancer une éventuelle protection. L'APLC suivra donc attentivement les opérations planifiées dans la zone et maintiendra le dialogue avec les autorités concernées.

## **Une démarche de longue haleine**

L'Aire protégée des lacs Chaud et Lynch représente bien plus qu'un projet de conservation : c'est une vision collective pour un territoire vivant, accessible et durable. En collaborant étroitement avec ses partenaires municipaux, régionaux et communautaires, l'APLC veut participer, grâce à son projet, à un effort visant à protéger 30% des milieux continentaux d'ici 2030. Il veut ainsi montrer qu'il est possible de concilier protection de la nature et certaines activités humaines responsables et exemplaires.

Le chemin à parcourir reste long et nécessitera le soutien de tous nos membres, mais la mobilisation et la rigueur du comité donnent déjà un aperçu d'un futur où la préservation du patrimoine naturel sera au cœur du développement régional.

*Claude Lefrançois*

*Co-responsable du Comité Environnement de l'APLC*

---

# Le loup de l'Est, une espèce clé de voûte

Les loups de l'Est, plus petits que les loups gris mais plus grands que les coyotes, pèsent de 20 à 35 kg. Leur pelage, brun rougeâtre, gris ou noir, présente souvent des pattes roussâtres. Ils se nourrissent surtout de cerfs de Virginie, de castors et d'autres mammifères.

La répartition des loups de l'Est se limite aujourd'hui aux forêts mixtes du centre de l'Ontario et du sud-ouest du Québec, où ils se regroupent dans quelques aires protégées. L'espèce a disparu de la majeure partie de son aire d'origine en Amérique du Nord après quatre siècles d'éradication.

Il ne resterait aujourd'hui que quelques centaines de loups de l'Est au Canada, entre 170 et 195 individus ayant été recensés au cours des 10 à 15 dernières années, et la population totale compterait probablement moins de 1000 adultes matures. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) l'a désigné comme espèce menacée en 2015.

Espèce clé de voûte, le loup maintient l'équilibre des écosystèmes en régulant les populations d'ongulés et en favorisant la biodiversité. Or, les parcs qui l'abritent sont trop petits, une meute ayant besoin de 200 à 1000 km<sup>2</sup> pour survivre. Contraints de quitter les aires protégées, les loups deviennent vulnérables à la chasse, au piégeage et aux collisions.

Au Québec, on retrouve plusieurs exemples de déséquilibres écologiques engendrés par l'absence ou la rareté des loups: dans plusieurs parcs du sud (Michel-Chartrand, Îles-de-Boucherville, Mont-Saint-Bruno), la surpopulation de cerfs de Virginie oblige à des abattages massifs.



---

**Espèce clé de voûte, le loup maintient l'équilibre des écosystèmes en régulant les populations d'ongulés et en favorisant la biodiversité.**

---

Le loup de l'Est occupe une place à la fois fascinante et sensible dans la région. Ces dernières années, leur présence très sporadique autour du lac a été observée par quelques résidents. Naturellement méfiants, les loups évitent les humains, et les attaques sont extrêmement rares — bien moins probables que celles d'animaux comme l'ours ou le coyote.

Avec sa proposition d'aire protégée, l'APLC souhaite contribuer à améliorer l'équilibre écologique de la région. L'Association profite de l'engagement du gouvernement à protéger 30 % du territoire d'ici 2030, un pas dans la bonne direction pour la revitalisation des milieux naturels.

*Julie Traichel*  
Membre du Comité Environnement APLC

---

# Corridors écologiques : restaurer la connectivité pour un territoire en équilibre

## Mise en contexte

Situés au cœur des Laurentides, les lacs Chaud et Lynch occupent un secteur encore relativement intact, mais soumis à des pressions croissantes : fréquentation touristique en hausse, développement immobilier accéléré et déforestation, entre autres. Cette dynamique fragilise les écosystèmes locaux et met en lumière un enjeu central : la nécessité de maintenir la connectivité écologique.

À l'heure où le Québec s'engage à protéger 30 % du territoire d'ici 2030, les initiatives citoyennes et municipales prennent une importance stratégique. C'est dans cet esprit que l'Association des propriétaires du lac Chaud (APLC) propose une nouvelle aire protégée de type APUD (Aire protégée à usages durables ou Catégorie IV) et axée sur la concertation locale, la protection d'au moins 50 % du territoire et la mise en œuvre d'activités économiques limitées et exemplaires p.ex. en foresterie et acériculture.

Couvrant environ 210 km<sup>2</sup>, sur les territoires de La Macaza et de L'Ascension, le projet Chaud–Lynch occupe une position stratégique entre le parc national du Mont-Tremblant, la réserve faunique Rouge-Matawin et le parc régional de Kiamika.

La fragmentation des habitats est l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité. Lorsque les milieux naturels sont morcelés, les populations animales voient leurs déplacements limités, leurs aires de vie réduites et leurs interactions altérées. Les conséquences se répercutent sur toute la chaîne:

- Baisse de l'abondance des oiseaux, mammifères et insectes;
- Diminution de la pollinisation;
- Réduction de la rétention du carbone et de la productivité des forêts ;

- Dégradation graduelle des milieux aquatiques.

Or, les Laurentides demeurent l'une des dernières grandes régions du sud du Québec où une trame naturelle continue peut encore être consolidée. Les MRCs, les organismes de bassins versants, Éco-corridors Laurentiens et de nombreuses municipalités l'ont affirmé dans leurs prises de position : il est urgent de consolider les corridors naturels pour protéger le patrimoine écologique laurentien.

Les éco-corridors visent à relier des zones clés – forêts matures, milieux humides, bandes riveraines, aires protégées – afin de permettre aux espèces de se déplacer librement, particulièrement dans un contexte de changements climatiques où les animaux doivent ajuster leurs territoires, leurs périodes d'activité et parfois même leurs zones d'hivernage.

La proposition de l'APLC se distingue par la prise en compte simultanée de deux dimensions terrestre et aquatique, ce qui prend en compte :

- Le déplacement/la dispersion des espèces terrestres et aquatiques;
- La continuité des habitats pour les espèces sensibles à la présence humaine;
- La protection des eaux de surface et milieux humides;
- Une connectivité fonctionnelle pour les amphibiens, poissons, castors et espèces semi-aquatiques;
- Une résilience accrue face aux événements météorologiques extrêmes;
- Un maintien de la qualité exceptionnelle de l'eau des lacs Chaud et Lynch.

Cette complémentarité terre-eau représente un cas exemplaire de conservation intégrée, s'inscrivant dans les meilleures pratiques de gestion des milieux naturels.

---

## Le loup de l'Est : un ambassadeur du corridor écologique

L'article sur le loup publié dans ce même numéro rappelle que le loup de l'Est, espèce menacée et espèce clé de voûte, voit sa survie directement liée à la disponibilité de grands territoires continus.

Or, les limites du Parc du Mont-Tremblant sont insuffisantes. Les loups doivent sortir du parc pour chasser, explorer, établir de nouveaux territoires. C'est durant ces déplacements qu'ils deviennent vulnérables.

Les corridors écologiques constituent donc un outil indispensable pour :

- Réduire la mortalité des loups hors parc;
- Limiter les croisements loup-coyote, exacerbés par la fragmentation;
- Soutenir la diversité génétique, essentielle à la survie de l'espèce;
- Augmenter la santé de la proie (cerfs, castors, etc.).

Dans le secteur des lacs Chaud et Lynch, des observations sporadiques de loups montrent que le territoire conserve encore son potentiel écologique, mais que la fenêtre se rétrécit.

Le corridor proposé contribuerait à augmenter la proportion de « vrais loups » dans la région du Mont-Tremblant.

### Une aire protégée APUD : protection + concertation

L'approche APUD, privilégiée par l'APLC, présente plusieurs avantages :

1. Concertation dès le départ ; Municipalités, MRCs, associations, chasseurs, pêcheurs, acériculteurs, milieux forestiers et organismes environnementaux participent à la définition et à la gestion de l'aire.

2. Protection d'au moins 50 % du territoire : Un niveau de protection réel, qui respecte les besoins des espèces

sensibles comme le loup de l'Est.

3. Maintien des activités économiques compatibles avec les buts de protection à long terme:

- foresterie exemplaire;
- acériculture respectueuse des écosystèmes;
- écotourisme responsable.

Les corridors écologiques sont souvent décrits comme des « autoroutes pour la biodiversité ». Dans un Québec où les routes et les développements humains s'étendent toujours plus, ils deviennent des infrastructures naturelles essentielles. Le territoire des lacs Chaud et Lynch a la chance rare d'être encore suffisamment intact pour permettre la création d'un corridor véritablement fonctionnel.

À nous maintenant de saisir cette opportunité – pour la santé des forêts, la qualité de nos lacs, la survie du loup de l'Est, et pour le patrimoine naturel que nous léguons aux générations futures.

*Martina Hoft*

*Membre du Comité Environnement APLC*



Photo: Sylvain Fortier

